



Sarthe Nature Environnement

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ASSOCIATION LOI 1901 MEMBRE de FNE et FNAUT - AGRÉÉE « PROTECTION DE LA NATURE »
et « JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE »

Sarthe Nature Environnement

Contact : Jean-Christophe GAVALLET

Téléphone : 02 43 88 59 48

Mail : sarthe-nature-env@wanadoo.fr

A Le Mans, le 30/11/2020

Objet : consultation publique Souvigné sur Sarthe dossier tonnelier

Monsieur le préfet,

Sarthe Nature Environnement est la fédération départementale de Sarthe des associations de protection de la nature et de l'environnement, agréée en application de l'article L. 141-1 du code de l'environnement.

La commune de Souvigné et ses élevages porcins a beaucoup mobilisé notre association. C'est pour cela que nous portons un regard attentif sur ce dossier car nous ne voulons pas voir se reproduire les errements du passé.

C'est la première fois que je dépose sur une consultation publique concernant un élevage porcin et je vous avoue que malgré une habitude certaine de lecture des dossiers agricoles, ce fut difficile pour moi. Le dossier administratif brut qui nous est fourni est complet mais d'une lecture complexe. Les listes de parcelles scannées en continu ne sont pas aisées à consulter. C'est dommage car elles pourraient répondre à des questionnements exprimés dans des dépositions.

Il subsiste pour moi deux gros problèmes.

- Ce dossier portant uniquement sur l'extension de la porcherie est peu représentatif de l'ensemble de la pression d'épandage sur le territoire alors que la zone de Sablé est considérée comme saturée. Une mise en perspective de l'ensemble des épandages sur les communes concernées permettrait de mieux prendre en compte ce dossier. L'exploitation de M Tonnelier avec ses 174 uN Ha de moyenne est au-dessus du seuil de 170 mentionné.
- Les litières avicoles citée pour mémoire en début du dossier sont ensuite très peu présentes dans les détails du plan d'épandages. Leur mode de stockages, avec les fuites d'azote possibles si elles sont en plein-air et en bout de parcelle comme souvent, n'est abordé que succinctement. J'ai eu du mal à situer leur utilisation dans les divers épandages cités

SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT 10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tel: 02 43 88 59 48 / Fax: 02 43 24 93 66 / sarthe-nature-env@wanadoo.fr / <http://www.sne72.asso.fr/>

Enfin L'injection évoquée comme un moyen de réduire les nuisances et les distances de retrait me parait difficilement compatible avec des prairies permanentes ou le zéro labour pratiqué dans l'exploitation céréalière apporteuse de surface.

L'étude d'impact environnementale porte quasi exclusivement sur l'eau et les paysage une étude d'impact sommaire et un avis de l'Autorité environnementale auraient été le bienvenu pour éclairer notre lanterne. Un complément d'étude me parait nécessaire pour rassurer les riverains et les associations.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, en l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Christophe GAVALLET
Président de Sarthe Nature Environnement



Copie : Madame la Maire de Souvigné